Un époux bafoué blesse grièvement sa femme à coups de revolver à Lens

Au N° 24 de la rue Emile-Zola à Lens, habitaient Jean Urses, 44 ans, d'origine portugaise, mais naturalisé français, son épouse Philomène Delbecq, 33 ans, originaire de *Sallaumines*, et leurs trois enfants : Lucien, 14 ans, Jeannine, 13 ans et Jean-Louis, 10 ans.

Le mari était occupé comme chef de chantier à l'entreprise Dilly à Lens, tandis que la femme vaquait aux soins du ménage.

D'après le voisinage, les époux Urses vivaient depuis un certain temps en désaccord. Le chef du chantier reprochait à sa légitime son inconduite trop volage, et il l'avait un jour fait surprendre en adultère.

Néanmoins les époux continuaient à vivre ensemble mais des scènes fréquentes éclataient entre eux.

C'est ainsi que mardi matin vers 6 heures, une nouvelle discussion surgit. Jean Urses incriminait sa femme d'avoir une nouvelle liaison. Philomène Delbecq prétendit que cela était faux.

Sentant la colère montait en lui, Urses s'empare d'un revolver qu'il avait en sa possession et il fit feu dans la direction de son épouse affolée. L'arme s'enraya à la quatrième balle.

Mme Urses s'écroula atteinte par un projectile dans la région pulmonaire, tandis que les trois autres pénétraient dans les murs de la pièce où la drame se déroulait.

Voyant sa femme qui gisait sans connaissance, la meurtrier retrouva son calme, et il alla chercher M. le docteur Willot. Après avoir examiné la victime, le médecin ordonna son admission d'urgence à l'hôpital, où M. le docteur Lootius, chirurgien-chef, constate que l'état de la blessée était extrêmement grave.

Jean Urses alla ensuite se constituer prisonnier au Commissariat de police.

Après avoir été interrogé par M. le Commissaire à la sécurité publique, il fut maintenu en état d'arrestation.

D'après ses déclarations, Urses possédait le revolver depuis quelque temps et il l'avait caché dans un chantier. Il l'avait rapporté chez lui soi-disant pour le nettoyer, mais en réalité il avait l'intention de s'en servir contre celle qu'il accusait de le tromper.

Une Révélation pour les consommateurs français : le SOJA

Rares sont nos compatriotes qui savaient jusqu'ici que deux millions d'hommes se nourrissaient de Soja.

Vous doutez-vous que cette légumineuse d'origine asiatique était capable de nous fournir tous les éléments indispensables à la vie : des matières grasses, 6 fois autant que le lait ; des matières azotées, 3 fois autant que la viande ; des hydrates de carbone, des sels minéraux, des vitamines naturelles ?

C'est la farine même du Soja qui forme la base de DULSOJA, *préparé par les Laboratoires Dulfrance, véritable aliment équivalent pour nous à une ration supplémentaire de viande, de beurre, de féculents et de fruits.*

Vente sentingentée

Alors qu'elles grapillaient du charbon une femme est tuée et une autre blessée par une locomotive à Roubaix

Hier, à la gare annexe de *Roubaix*, alors qu'elles grapillaient du charbon tombé d'une locomotive, Mme Calbaut Clémentine, 61 ans, demeurant 96, rue de la Guinguette, cour Mullier, 42, à Roubaix, et Mme Juliette Pruvost, demeurant rue Thécles, 61, furent happées par une locomotive en manœuvre.

Mme Calbaut atteint de contusions multiple et d'une fracture à la tête, est morte hier, vers 18 h., à l'Hôpital La Fraternité, tandis que Mme Pruvost, était atteinte d'une fracture du bras droit.

Une enquête est ouverte.

Gandol apaise les Douleurs chasse l'acide urique

Tous Pharm. 5.45. P. 3.64

Un cheminot est tué par une locomotive à Essigny-le-Petit

L'autre matin, en gare d'*Essigny-le-Petit*, le cheminot André Marliot, demeurant à *Fresnoy-le-Grand*, a été happé et tué par la locomotive d'un train, alors qu'il traversait les voies par un brouillard épais.

Ancien combattant de 1914-18, M. Marliot allait prendre sa retraite dans un an. Il laisse une veuve et trois fils, dont deux sont cheminots

PIANOS, ACCORDS, REPARATIONS Serdet-Petiet, 73, r. Esquermoise, Lille

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 2 mars 1944. — Soleil : Lever à 7 h. 33. — Coucher à 18 h. 34.

Aujourd'hui : Saint-Jacob. — Demain : Saint-Marin.

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort, survenue mardi, à Bousies, après une courte maladie, de **M. Bénoni POLVENT**

M. Bénoni POLVENT qui venait d'entrer dans sa 87e année, était le père de notre Directeur des Services, **M. Marcel POLVENT**, et le frère de notre regretté collaborateur décédé, **M. Elysée POLVENT.**

Nous adressons à M. et Mme Marcel POLVENT et à leur famille nos condoléances attristées les plus sincères pour le deuil cruel qui les frappe.

A Preux-au-Bois, des bandits armés, attaquent chez lui un herbager

M. Moisson Ardène, 45 ans, herbager à *Preux-au-Bois*, était couché avec son amie, l'autre nuit, lorsqu'il fut réveillé vers 4 h. 45 par les aboiements de son chien. Il se leva pour se rendre compte de ce qui se passait, mais à peine avait-il mis ses pieds par terre que deux lampes électriques de poche furent braquées sur lui ainsi que deux revolvers. Plusieurs individus masqués se trouvaient devant lui. Pendant que l'un d'eux le tenait en respect, l'autre le fit asseoir sur une chaise et lui lia les mains derrière le dos. Il allèrent ensuite chercher la femme pour la faire asseoir aux côtés de M. Moisson. Un individu masqué et armé d'une matraque s'approcha de l'herbager et lui dit : « Où se trouve ton argent ? » Moisson lui répondit d'aller voir dans le tiroir de l'armoire de la chambre à coucher où ils trouvèrent une somme de quinze mille francs.

Menaçant à nouveau l'herbager, ils voulurent lui faire dire qu'il avait caché d'autres économies. Ils avaient des renseignements précis car en fouillant la maison de fond en comble ils découvrirent encore une somme de quarante-deux mille francs.

Revenant auprès de Moisson, ils lui dirent à nouveau qu'il avait menti et qu'il devait avoir eu moins 300.000 francs. Un quatrième individu lui dit alors : « Quand vous avez quelque chose d'intéressant à cacher, vous le caches dans votre jardin ». Moisson soutint la contraire mais les bandits avaient cependant dit la vérité, mais ils ne trouvèrent pas la cachette.

Ils descendirent ensuite 4 jambons et trois andouilles, puis ils se mirent à table, mangeant et buvant du vin.

Leur repas terminé ils reconduisirent l'herbager et son amie dans la chambre à coucher. Quand ils furent dans le lit, ils leur lièrent les pieds en leur disant de ne pas les détacher avant une demi-heure. Ils se retirèrent emportant les 87.000 fr. les 4 jambons, les 3 andouilles, 2 kilos de beurre, des effets et objets divers, ainsi que 5 pneus de vélos et chambre à air. M. Moisson estime à 70.00 fr. le préjudice causé.

Il a donné un signalement assez précis des quatre malfaiteurs. Il avoua avoir pratiqué le marché noir pendant environ 5 mois, livrant chaque semaine 8 à 10 kilos à un sieur Binski, de Quiévrechain, demeurant à Blanc-Misseron.

La gendarmerie de Bousies a procédé à une enquête.

Une bande armée, attaque une ferme à Wattignies-la-Victoire

Une bande armée forte d'une dizaine d'hommes a attaqué la ferme Garit-Romand, à *Wattignies-la-Victoire*, et après avoir réduit les habitants à l'impuissance, a emporté plus de 80.000 francs. Des recherches sont entreprises par les services de police et de gendarmerie.

SORTEZ VOS CHASSIS

Février et Mars sont les mois où se font les semis, c'est le moment d'utiliser les châssis de couches, qui hâtent la végétation des légumes et permettent d'obtenir un bon rendement des jardins.

Demandez à la **Société VITREX**, 48 bis, rue Lafayette à Paris, ou Boîte postale 128, à Lyon, la notice 3D qui vous donnera des renseignements précis sur les différentes cultures sous châssis

ASSOCIATION INTERDÉPARTEMENTALE DES VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

La prochaine réunion des Administrateurs aura lieu le dimanche 5 mars 1944 à 16 h., 65, boulevard de la Liberté à Lille.

Permanence mercredi et samadi de 14 à 18 h. et le dimanche de 10 h. à 12 heures.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 2 avril 1944, à 10 h. au Théâtre Familia, 27, rue de Béthune, à Lille, sous la présidence de M. le Docteur Denis Cordonnier, président d'honneur et médecin conseil de l'Association.

UNE SITUATION D'AVENIR

COMMERCE INDUSTRIE ADMINISTRATION

PIGIER

vous garantit une préparation sérieuse et rapide

COURS PAR CORRESPONDANCE

53, rue de Rivoli, PARIS

COMPTES POINTS TEXTILES

Le Bureau Régional d'Organisation du Commerce communique :

Les vignettes de réapprovisionnement pour besoins industriels, de couleur brun rouge, d'une valeur de 10 points, perdront toute validité à partir du 5 mars et devront être versées, avant cette date, au crédit des comptes de points textiles par les commerçants grossistes et détaillants. Des vignettes d'un modèle nouveau seront prochainement distribuées.

ATTRIBUTION DES CARTES DE LAIT CONCENTRÉ

La Préfecture communique :

Les difficultés de plus en plus grandes rencontrées pour assurer l'approvisionnement en lait concentré sucré et non sucré, ont amené l'autorité supérieure à prendre de nouvelles mesures plus restrictives qui seront rapportées dès que les circonstances le permettront.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le communiqué relatif au rationnement général du mois de mars, les cartes de lait concentré sucré et non sucré pour ce mois ne pourront être attribuées qu'aux sujets de moins de 9 mois et pour les quantités maxima ci-après :

De 0 à 6 mois : 18 boîtes (sucré), 20 boîtes (non sucré).

De 6 à 9 mois : 20 boîtes (sucré), 24 boîtes (non sucré).

Par ailleurs, les médecins contrôleurs pourront prescrire, lorsque l'état de santé de l'enfant le permettre, soit l'alimentation mixte au lait concentré, soit l'allaitement partiel lait concentré, partie lait frais.

VALIDITE DES TICKETS DE CARBURANTS

Le Bureau régional de Répartition des Huiles Minérales, porte à la connaissance des consommateurs intéressés que la validité des tickets de carburants émis sur les différents contingents a été fixée : 1° *Tickets ordinaires* (y compris ceux de charbon minéral), Millésime « Février 1944 », validité expirant le 7 mars 1944 au soir ; 2° *Tickets avec surcharge « Contingent agricole »*, Millésime « Février 1944 », validité expirant le 7 avril 1944 au soir.

ROUBAIX

Des cambrioleurs et leurs complices qui opéraient à Roubaix, sont sous les verrous

Depuis quelques mois, des cambriolages avaient été commis à plusieurs reprises sur le territoire du 3e arrondissement, mais leur fréquence avait redoublé depuis le début de Février. Une diligente enquête menée par M. Leroy, commissaire de police et par l'inspecteur de la Sécurité Publique Debruyckère, vient de se conclure et a abouti à l'arrestation de quatre cambrioleurs et à l'inculpation de six recéleurs et recéleuses.

SOUS UN PLANCHER

C'est une perquisition opérée chez la femme Flipot, demeurant rue Faber, cour Deplechin, 6, qui mit les enquêteurs sur la bonne voie.

Sous un plancher du premier étage on découvrit, en effet, 42 k. 500 de chocolat tandis que dans la maison on trouvait encore un poste de T.S.F. Chocolat et poste provenaient d'un vol commis dans la nuit du 15 au 16 Février, chez M. Esterman, épicier, 230, rue de Lannoy. Au cours de la perquisition, les enquêteurs découvraient encore tout un matériel de cambrioleurs : pinces, diamant de vitrier, pieds de biche, gants, etc...

Enfin, pendant que les policiers opéraient, un certain Firmin Lefébure se présentait soi-disant pour avoir un peu de tabac. Il fut cuisiné et l'on apprit de lui qu'il avait participé aux cambriolages.

LES VOLEURS...

L'enquête se poursuivit et aboutit ainsi, assez rapidement, à l'arrestation de quatre individus : Raymond Notte, 23 ans, vérificateur de moteurs, 94, rue Jean Macé, Fernand Berthe, 20 ans, manœuvre, 81, *même rue*, Pierre Colpaert, âgé de 20 ans, monteur, 71, même rue et enfin Firmin Lefébure, 20 ans, rattacheur, 89, toujours rue Jean Macé.

Ces quatre intéressants jeunes gens entrèrent assez rapidement dans la voie des aveux et reconnurent être les auteurs des cambriolages suivants : 14 juillet 1943, vol de cuir chez M. Vromant, rue Volta ; 7 août, vol de canettes chez M. Vanclaey, 34, rue d'Artois ; le 26 août, vol d'articles de bonneterie chez M. Debrauver, 176, rue Jouffroy ; le 8 octobre, des denrées diverses à l'épicerie Lernould, 215, boulevard de Fourmies ; le 1er décembre, 40 kilos de café à l'épicerie Deprez, 253, rue de Lannoy ; le 29 du même mois, puis le 3 février 1944, ils renouvelaient en vain leur tentative chez le même épicier ; le 13 février, vol d'outils à nouveau chez M. Vromant, rue Volta et, enfin, le 16, vol de denrées et d'un poste de T.S.F. chez M. Esterman, épicier, 230, rue de Lannoy.

Le bilan total de leurs vols se monte à une valeur d'environ 100.000 francs (tout ceci compté bien entendu au cours légal !)

...PUIS LES RECELEURS

Les voleurs arrêtés, on s'occupa des recéleurs et l'on en identifia six qui sont : Jérôme Bouthé, 45 ans, cafetier, 21, rue Emile Moreau (recel de bas et canettes) ; Léon Bourez, 46 ans, cafetier, 52, rue Nain ; Georgette Knockaert Vve Stripe, 29 ans, piquûrière, 245, boulevard de Fourmies, qui, elle, a simplement eu en dépôt sans en recevoir aucune rétribution du cuir et des denrées ; Robert Badar, 33 ans, rue Faber, cour Desplechin, 6 et son amie Y. Pluquet, même adresse. Tous ces gens ont été arrêtés. Enfin, la même inculpation de recel a été décernée contre J. M., à Lille.

Les quatre voleurs qui sont inculpés de vol en réunion la nuit par escalade et par effraction, les recéleurs qui sont inculpés de complicité de vol et de recel, ont pris hier le chemin du Parquet de Lille.

ETAT CIVIL

Naissances. — Pierre Curvers, 2 place d'Amiens ; Violette Petit, 68, rue du Collège ; Jacques Clause, 44, rue des Mauves à Wattrelos ; Robert Nolin, 96, rue Bernard ; Monique Prévost, 102, rue d'Italy ; Michel Delepeul, 301 bis, rue de Lannoy.

Publications. — Georges Delannoy, comptable à Tourcoing et Marguerite Germonprez, piqueuse à Neuville-en-Ferrain ; Jacques Roy, ajuster, 90, rue Edouard Vaillant, cour Delcroix 10 et Renée Dumont, bonnatière, 10, rue Neuve Racine ; André Rybroek, rattacheur, 355, rue Jules Guesde et Denise Dhellemme, mécanicienne, 117, quai de Bondues ; Gérard Martinège, comptable à Wattrelos et Hélène Chrétien, 112, rue de Constantine.

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 1er au 2 mars, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 18 h. 32 à 7 h. 33.

Décès. — Célina Bouteville Vve Desfontaines, 83 ans, 66, rue Velitaire ; Louise Lestarquit Vve Lambot, 77 ans, 139, rue de Lannoy ; Romane Zuliani, 76 ans, 56, rue Ed. Anseele, cour Roussel, 8 ; Edouard Vanbostal, 76 ans, 17, rue Bouget de l'Isle ; Sidonie Morael Vve Vandesompèle, 72 ans, 70, rue Rubens ; Marc Flipot, 3 mois, 147, rue Victor Hugo ; Rosa Fremy Vve Leveugle, 86 ans, 46, rue de la Gare ; Joséphine Bonne, épouse Dupuis, 77 ans, de Saint-Pol-sur-Mer ; Emilie Vieseur 71 ans, 76, rue de la Perche, Fort Brist 26 ; Marguerite Cadet dit Degravier, Vve Delannoy, 69 ans, 32, rue des Arts.

WASQUEHAL

Les vaccinations antidiphtérique-antitétanique qui devaient avoir lieu cette semaine à l'école maternelle de la rue Delerue, sont remises à une date ultérieure pour raison de force majeure. Les enfants à vacciner seront prévenus par le personnel enseignant de la date de la reprise des opérations.

Une séance de charité. — Le Centre social organisé pour le dimanche 12 mars, salle des fêtes de la rue Delerue, une séance récréative au profit des veuves et orphelins de la guerre de la commune. Prix des places : 15, 12 et 10 francs. La location sera ouverte au Café Dupréelle, place Fénelon, dimanche 5 mars, à partir de 8 heures.

Etant donné la longueur du programme, le spectacle commencera à 15 h. Ouverture des portes à 14 h. 30.

Lait condensé, sturé et non sucré. — Les attributions de lait concentré, sucré et non sucré accordées avant le 1er mars étant annulées, les intéressées sont invitées à fournir dans le plus bref délai un nouveau certificat de docteur. Faute de cette pièce, aucune nouvelle remise de carte ne sera effectuée. L'âge limite est abaissé de 12 à 9 mois.

Chiffre d'affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires et les transactions du mois de février pour le redevables dont la recette mensuelle est supérieure à 10.000 francs, aura lieu à la salle des fêtes de la Mairie vendredi 3 mars, de 9 h 30 à 11 h. 30.

Indemnités pour logement de troupes. — Les personnes ayant logé des troupes, cantonné des chevaux ou du matériel de l'armée allemande au cours du mois de février, sont invitées à remettre à la Mairie (bureau des réquisitions), les bons qui leur ont été délivrés par les autorités militaires, en vue du règlement des indemnités de logement.

Les colombiers domestiques devront être fermés à partir du mercredi et jusqu'au 20 avril, période de semailles.

Répartition de bois et de schlamms aux malheureux. — Les inscriptions pour cette répartition de moyens de chauffage seront reçues mardi, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. 30, à la salle des fêtes, rue Jean Macé pour le Centre, et mercredi, aux mêmes heures, à la salle annexe, rue de Roubaix, pour le Capreau. Le bois est réservé en premier lieu aux vieillards, infirmes et incurables par lots de 50 k. au prix de 40 francs. Le schlamms est réparti entre les assistés du Bureau de Bienfaisance, les bénéficiaires des secours aux habitants privés de ressources, aux réfugiés secourus et aux titulaires de la retraite des vieux travailleurs, à raison de 50 k. par ménage au prix de 20 francs, remis à domicile. Se munir des justifications et de la carte individuelle d'alimentation du chef de ménage.

Des repas à emporter pour les vieillards. — Les inscriptions pour ces repas accordés aux vieillards de 65 ans et plus, démunis de ressources ou dont celles-ci sont insuffisantes pour s'assurer un ravitaillement potable, seront reçues vendredi, de 9 à 12 h., au restaurant de la Filature du Nord pour le Centre, et de 14 à 17 h., à la salle annexe, rue de Roubaix, pour le Capreau et la Planche-au-Riez.

Les cartes de charbon petite industrie

Le Consortium Charbonnier de *Roubaix - Tourcoing* informe les ayants droit à la mensualité de Mars, des cartes de Petite Industrie qu'ils pourront se faire inscrire à partir du 1er mars jusqu'au 14 mars inclusivement.

Les bénéficiaires résidant dans les communes et secteurs qui s'incrivent entre ces deux dates s'adresseront à leur bureau habituel, où deux mensualités leur seront allouées. Pour ceux dont la date d'inscription de Février est déjà passée, ils devront s'adresser :

à *Roubaix* : à l'ancienne Ecole Communale, angle de la rue du Bois et des Fabricants ou au Foyer d'Education Ouvrière, 178, rue Jules Guesde.

à *Tourcoing* : au Bureau du Consortium Charbonnier, 3, rue Carnot.

Les boulangers auront la faculté de faire enregistrer leur commande d'Avril à dater du même jour, après être passés au Service du Ravitaillement de leur commune, munis de leur carte pour faire clôturer l'exercice 1943-1944.

CROIX

CARTES DE LAIT SUCRE

La réduction du contingent de cartes de lait concentré sucré obligera le service de contrôle à un examen plus rigoureux des certificats médicaux déposés et l'admettra au bénéfice de la carte de lait concentré sucré que les enfants présentant un cas réellement grave.

Il est utile, en effet, de signaler que le nombre de cartes se trouve réduit à 20, alors que les demandes sont au nombre d'environ 100 par mois.

D'autre part, il y a lieu de retenir que la limite d'âge, pour l'attribution de cette carte est maintenant ramenée à 9 mois au lieu d'un an.

Cet avis s'adresse aux familles intéressées et à MM. les Docteurs qui voudront bien tenir compte de la restriction qui est imposée en ne délivrant un certificat que pour les enfants ne pouvant supporter un autre lait.

Cette question n'a pas manqué de retenir toute l'attention de l'Administration municipale qui a signalé aux Autorités supérieures la nécessité de voir augmenter ce contingent de cartes.

Les colis des prisonniers. — Les familles des prisonniers qui n'auraient pas encore touché le colis N° 34 et les précédents seront convoquées ces jours-ci ; nous en indiquerons la date.

Etat Civil. — Décès. — Legrand Albert, 67 ans, 24, rue des Jardins.

LANNOY

Tickets de charbon. — Les tickets de charbon pour les enfants âgés de moins de deux ans aura lieu à la Mairie (3e guichet), jeudi 2 mars.

MARCQ-EN-BARŒUL

Enlevez, tout est bon ! — M. Castaïn Pierre, représentant, demeurant à Marcq-en-Barœul, 169, rue de la Rianderie, a déposé plainte pour vol d'un poste de T.S.F., d'une paire de souliers d'homme, d'une serviette en cuir marron, 2 saucissons, d'une livre et demie de beurre, d'une langue fumée, de deux pots de margarine et d'un chapeau mou, commis à son domicile avec effraction.

Dénoncitation des nourrissons. — Elle aura lieu jeudi 2 mars, de 9 h. à 10 h., à l'école maternelle Cognacq Jay, pour le quartier du Pont.

Paiement des soupes familiales. — Il se fera dans les différents secteurs, le jeudi 2 mars, aux heures habituelles, pour la période du 6 au 15 mars.

LOMME

VOL DE 30 KILOS DE TICKETS DE PAIN

Mme Gronhen, née Level Marcelle, demeurant à Lomme, 4, rue Denis-Papin, a porté plainte à la police pour vol de tickets de pain représentant un poids de 30 kilos sur le comptoir de son magasin.

VOL IMPORTANT DE FIL

M. Stahl André, gérant des Etablissements Delesalle, rue de la Deûle, à Deûlémont, a constaté le vol de 78 kilos de fil commis au cours de la nuit. Le préjudice est évalué à 5.500 francs.

TOURCOING

Une LILLOISE EST RENVERSÉE PAR UN TRAMWAY

En voulant traverser les voies du tramway, Grand-Place, Mme Augustine Fraelens, 40 ans, demeurant 3, rue Réaumur à *Lille*, fut happée par la motrice. Fort heureusement, elle s'en tira avec des contusions et une plaie superficielle au pied. Mme Fraelens a pu regagner son domicile par ses propres moyens.

SOUS CLEF

En vertu d'un mandat d'arrêt, la police a appréhendé et déféré au Parquet Eugénie Caboche, 53 ans, demeurant 16, rue Verte, pour vol et complicité.

LES VOLS EN SERIE

Mme Marguerite Piat, 1, rue Thiers, a constaté la disparition d'un matelas dans un immeuble situé 1, rue des Carliers dont elle a la garde.

— M. Roger Pauvarque avait déposé deux vélos dans la cour de son habitation. Un bécanier passe. — On a dérobé, au cours de la nuit précédente huit lapins dans le clapier de Mme Robbain, 59 ans, rue de la Potente.

— Dans la chambre de Mme Georgette Leclercq, bobineuse, 25, rue Watteau, on a volé une provision de 25 kilos de pommes de terre.

La police a été saisie de ces plaintes et a ouvert des enquêtes.

HALLUIN

Avis aux agents de la Défense passive. — Les agents de la Défense passive désireux de recevoir la vaccination antitétanique, à titre gratuit, sont invités à se faire inscrire au bureau de la Défense passive, à la Mairie, dès que possible et avant le 20 mars.

Aux assisté du Bureau de Bienfaisance. — Le jeudi 2 mars, rue Gustave Deemettre, de 9 à 10 h. 30, distribution de bons de denrées et charbon aux assistés du Bureau de Bienfaisance.

RONCQ

Vol de 3 oeqs. — Une enquête est ouverte par M. René Leconte, commissaire de police, sur plainte déposée par M. Jules Dessauvages, cultivateur, 274, rue du Dronckaert, au Blanc-Four, qui a constaté qu'on lui avait volé trois coqs de sa basse-cour.

UNE PETITE FETE AU FOYER des VIEILLARDS de RONCQ-CENTRE

On sait tout le succès rencontré par l'Œuvre des Repas et de la Salle chauffée pour les Vieillards dans la commune, tant au Centre qu'au Blanc-Four. Le Foyer de Roncq-Centre, installé au Café St-Hubert, rue de Lille, 265, qui compte chaque jour 65 vieux et vieilles, était en fête mardi, par l'heureuse et combien louable initiative d'un vieux et sympathique Roncquois, M. Félix Décottignies Dassonvalle, directeur de la Société Gaz et Electricité, qui, pour ses 80 ans, avait tenu à associer à cet anniversaire, les Vieux du Foyer d'Entr'aide. C'est ainsi qu'après le repas du midi, un gâteau, une chopine de vin et le café furent servis à cette occasion. Vers midi trente, M. Décottignies tint à assister à la fête et à son arrivée : il fut l'objet d'une belle manifestation de sympathie. Au nom des 65 habitués du Foyer, Mme Vve Crombrugge, la dévouée gérante du local, félicita M. Décottignies de son anniversaire, le remerciant de son geste en faveur des vieux, puis ce fut M. l'abbé Ghillebaert, qui, au nom du Comité d'Entr'aide à la population, tint à remercier chaleureusement M. Décottignies, de la sympathie témoignée à l'œuvre du Foyer et forma des vœux pour sa santé.

Dans une spirituelle poésie, M. Décottignies s'adressa ensuite à tous et fut chaudement applaudi par l'assistance que cette démarche et ce geste avait vivement impressionnée. Souhaitons que l'initiative de M. Décottignies soit imité et que dans la population des gestes semblables viennent encore apporter à nos braves vieux, toute la sympathie et le réconfort, que pareille initiative apporte. Tous les dons peuvent être remis aux membres du Comité, et notamment à M. l'abbé Ghillebaert. Ajoutons que la fête se continua dans une belle association, chaque vieillard y allant de sa petite chanson.

COMINES

Le ravitaillement. — Samedi 4 mars, de 14 h. à 17 h. 30, distribution de tickets supplémentaires attribués aux familles nombreuses sur présentation de l'imprimé rempli ; des cartes de lait concentré aux enfants âgés de moins de 9 mois, sur présentation du certificat médical ou de la souche du mois précédent ; des tickets supplémentaires aux prisonniers rapatriés depuis moins de 5 mois. Se présenter avec la carte individuelle d'alimentation.

Etat civil. — Naissances : Jean-Claude Lefebvre, rue d'Armentières ; François Dehesse, rue de la Gare ; Danièle Vandermarlière, rue du Bas-Chemin ; Jean-Claude Colombier, Cité Schontieten ; Gérard Roger, rue d'Hurlupin.

Décès : Marie Lagache, veuve Leroy, épouse Debal, rue d'Armentières ; Jeanne-Blanche Beuvière ; Rosalie Cortequisse, Michel Depnick, rue Gambetta ; Eugénie Sarrazin, veuve Julien Lavens, rue de la Victoire.

WATTRELOS

Une ménagère tombe dans ses escaliers et meurt à l'hôpital

Mme Leblanc, née Adeline Piayt, âgée de 49 ans, ménagère, demeurant rue Nadaud, 31, a fait une chute dans l'escalier de sa demeure et se blessa à la colonne vertébrale.

Transférée à l'hôpital, le docteur Bauwin constata une fracture de la colonne vertébrale et malgré tous les soins dont elle fut entourée, Mme Leblanc décéda dans la nuit.

Salles interprofessionnelle d'A.S. — Permanence, 2, rue Jean-Jaurès (salle du 1er étage), le mercredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30, et le samedi de 10 h. à 19 h. 30.

Chorale paroissiale Saint Vincent de Paul — Mercredi 1er mars, répétition, à 18 h. 30, au local habituel.

Acte de probité. — Mme Marie Géroux demeurant à Wattrelos, rue d'Estaimpuis, 93, a trouvé une certaine somme d'argent qu'elle a déposée au commissariat de police.

Taxes sur les transactions et à la production. — Surtaxes sur stocks. — Lettres A à E le 1er mars ; F à J le 6 ; K à M le 3 ; N à P le 7 ; Q à S le 8 ; T à V le 9 ; W à Z le 10.

Le bureau sera ouvert pour les retardataires, les 16, 17, 23, 24, 30 et 31 mars, de 8 h. 30 à 11 heures.

Les détaillants de sucre, sels, vin, cinci que les utilisateurs (boulangers pâtissiers, restaurateurs, débitants) doivent déclarer sans délai et payer immédiatement les quantités en leur possession au 5 février matin.

HEM

Allocations militaires. — Le paiement aura lieu le samedi 4 mars, au bureau des Postes d'Hem, de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h. Se munir de monnaie.

Etat civil. — Décès : Deroullers Jules, 74 ans, rue de la Gare.

LILLE

SOYEZ POLIS, MADAME !...

Pour avoir outragé un gardien de la paix qui lui demandait ses papiers alors qu'elle occupait indûment une place dans un train, en gare de Lille, Mme Josette Mignon-Nève, 27 ans, 6, rue de Genitilly, à Paris, a été emmenée au poste de police si, comme elle continuait ses insultes, de là, au Palais de Justice.

DOUAI

L'assemblée constitutive de la section interdépartementale betteravière

Jeudi, à 14 h., à Douai, s'est tenue l'assemblée générale constitutive de la section interdépartementale betteravière. Cette section, rattachée au groupe national spécialisé de la betterave, qui forme un des éléments de la corporation nationale paysanne, succédera en fait à la Commission interdépartementale betteravière.

L'assemblée fut présidée par M. Boulanger, syndic provincial, entouré de MM. Locquin, commissaire du gouvernement, représentant le ministère de l'Agriculture ; Jusseleux, directeur régional de la production agricole ; Achart, président du groupement national interprofessionnel de production betteravière et des industries de transformation ; Cayre, directeur général du groupe national de la betterave ; Leclercq, président et Hérent, vice-président de la section interdépartementale ; Desmarécaux, syndic régional.

M. Boulangé ouvrit la séance et souligna immédiatement que le programme de la S.I.B. ne serait pas révolutionnaire. « Nous n'avons pas voulu détruire le fruit de longues années de travail, d'effort et d'entr'aide, dit-il, et nous nous attachérons à poursuivre l'œuvre de la C.I.B.

M. Aubert, directeur administratif de la S.I.B., donna lecture d'un règlement intérieur dont les divers articles furent adoptés.

L'assemblée des délégués mandatés désigna ensuite les délégués dans les divers groupements où elle sera représentée et dans les commissions mixtes. Elle renouvela sa confiance à l'ancien Comité de la S.I.B.

M. Hérent exposa la situation budgétaire et donne des détails sur l'organisation financière.

M. Cayre montra comment la loi du 2 décembre 1940 avait suscité la création du groupe national spécialisé de la betterave. Il indique les étapes de son organisation, en marge de laquelle a vu le jour la fédération des coopératives (U.R.C.T.B.).

L'orateur souligna l'activité du G.N.B. en ce qui concerne la répartition des engrais, des sicools et des carburants, du sucre et la question de la main-d'œuvre.

M. Leclercq, à l'heure où l'assemblée s'intégrait dans le groupement corporatif, évoqua l'œuvre de la défunte Commission interdépartementale betteravière, qui réalisa l'union des planteurs. Il suivit le chemin que jalonnent le contrat unique, l'organisation du contrat et le plan de contingentement. M. Leclercq souhaite que le groupement nouveau exerce une action aussi féconde que celui qui disparaît.

Enfin, le président de la S.I.B abordé et étudia dans le détail quelques problèmes fondamentaux : ceux du transport, des prix, du contrôle et des sanctions.

M. Achard est aujourd'hui président du groupement interprofessionnel, dont les pionniers de betteraves réclamaient, dans le passé, la constitution.

Ce groupement, a noté l'orateur ne fera œuvre utile que si chaque métier, chaque profession intéressée aux mêmes produits, eux mêmes activités finales s'y trouvent réunis pour délibérer sur leurs intérêts. Il ne s'agit, au contraire, nécaste, s'il ne veut que dominer une certaine branche de l'économie.

M. Achard analysa la loi fixant les modalités de la prochaine campagne. Elle ne modifie pas sensiblement la structure de l'organisation betteravière, mais elle apporte des avantages supplémentaires aux planteurs qui auront respecté leurs engagements.

Il termina, après une vue sur l'avenir, par un appel à la paysannerie qui a la mission de faire vivre le pays.

SPORTS

FOOTBALL

POUR AVOIR ENFREINT LES REGLES DE L'AMATEURISME

L'O. I. C. Lillois est sévèrement puni

Sur les plaintes déposées en janvier dernier par le Stade Orchésien et le Havre A.C. contre l'O.I.C. Lillois pour faits de racolage envers des joueurs Woczlack, Dudziack et Delcourt, d'Achiet et Rotel, Decreton M. et Decreton J. du Havre, la C.N.C.A. vient de prendre la décision suivante :

1. Dissolution immédiate de la commission de football de l'O.I.C. Lillois ; nomination d'une nouvelle commission dont ne peuvent faire partie jusqu'en septembre 1944 au moins, MM. Floquet et Bretzelmar.

2. Frapper d'une amende de 30.000 fr. l'O.I.C. Lillois ;

3. Confisquer : a) la somme de 10.000 francs qui lui fut versée par le joueur Nozniack ; b) la somme de 10.000 francs au joueur Delcourt ;

4. Remettre un jugement définitif au 4 septembre 1944.

Constatons une fois de plus, que la réglementation de l'amateurisme ne correspond plus aux temps présents. On reproche en effet, aux coupables d'avoir transgressé un article 10 voté au Conseil National de 1930.

LES COUPES DU NORD

Dimanche 5 mars se disputeront sur le terrain de l'Olympique-Iris-Club Lillois (stade H. Jooris), les demi-finales inter-districts des Coupes du Nord des Juniors et des cadets.

L'active commission régionale des juniors des Flandres, à cette occasion, mis sur pied l'organisation d'une grande « Journée des Jeunes » qui doit intéresser au plus haut point le public sportif.

Quatre rencontres se disputeront au cours de cette journée dont voici d'ailleurs l'ordre :

Matin, demi-finales des cadets. — A 10 h., Amiens A.C. (Picardie) contre S.C. Aniche (Escaut) ; à 11 h. 15, S.C. Fives (Terrien) contre E.S. Bully (Artois).

Après-midi, demi-finales des juniors. — A 14 h., Amiens A.C. (Picardie) contre U.S. Denain (Escaut) ; à 15 h. 30, R.C. Roubaix (Terrien) contre R.C. Lens (Artois).

Dans un but de propagande sportive pour les jaunes, le prix des places pour ces rencontres a été fixé comme suit :

Matin : tribunes 15 fr. ; premières 10 francs ; secondes : 5 francs.

Après-midi : tribunes 20 fr. ; premières 20 fr. ; secondes 10 fr.

Un service de tramways spéciaux fonctionnera l'après-midi de la gare de Lille au Stade H. Jooris, de 14 à 15 h. 15.

A l'Etoile Sportive Roncquoise. — Le club local, dont la vitalité s'affirma chaque année, vient de consolider sa place de leader de son groupe en division d'excellence. Sa série, par sa victoire sur Neuville-en-Ferrain.

Cette première place au classement fait honneur aux équipiers de l'E.S.R. et aussi au dévouement désintéressé des dirigeants du club, dont M. Robert Coppin et en l'actif président.

BASKET-BALL

DEUX BELLES RENCONTRES A WATTRELOS

Le terrain de l'Amical-Club de Wattrelos sera le théâtre dimanche prochain de deux belles rencontres.

A 10 h., en excellence A.C. Wattrelos contre R.C. Lille-Délivrance.

Les Wattrelosiens tout amrédés de leur victoire de dimanche dernier sur le R.C. Roubaix entendent bien réétiter leur belle partie et remporter les 2 points qui leur permettront de remonter sérieusement au classement.

A 11 h. en juniors A.C. Wattrelos contre U.S. Wattrelosienne. La rivalité toute sportive qui sépare les deux équipes voisines nous promet un match des plus disputés et donnera certainement satisfaction aux plus difficiles. Prix d'entrée : 8 francs.

BOXE

CHAMPIONNATS UNIVERSITAIRES

La *première journée des championnats* universitaires de boxe anglaise, pour l'Académie de Lille, se déroulera à